



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

SECRETARIAT D'ÉTAT AUX  
ANCIENS COMBATTANTS ET A  
LA MÉMOIRE

*Communiqué de presse*

*Communiqué de presse*

Mardi 27 janvier 2015

## **27 janvier - Journée de la mémoire des génocides et de la prévention des crimes contre l'humanité**

### **Ouverture d'une mission de réflexion sur le Concours national de la Résistance et de la Déportation**

C'est à l'école que peut se construire une mémoire partagée et elle est le lieu privilégié pour la transmettre aux jeunes générations.

Créé en 1961 par les résistants et déportés eux-mêmes, le concours national de la Résistance et de la Déportation est l'un des concours scolaires les plus anciens et les plus fédérateurs. Il est aujourd'hui un vecteur essentiel de la transmission de la mémoire de la Seconde guerre mondiale.

Pour continuer à porter cette mémoire par-delà les témoins eux-mêmes, qui sont de moins en moins nombreux à pouvoir témoigner dans les établissements et à pouvoir participer à l'organisation du concours, le Président de la République a annoncé aujourd'hui au Mémorial de la Shoah que, en cette année 2015 qui marque le 70<sup>ème</sup> anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale, le concours devait être repensé, pour qu'il puisse toucher davantage d'élèves, dans le plus grand nombre d'établissements et dans toutes les filières de l'enseignement secondaire.

Pour conduire cette réflexion, la ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Najat Vallaud-Belkacem et le secrétaire d'État aux Anciens combattants et à la Mémoire, Jean-Marc Todeschini, confient une mission de réflexion sur le CNRD à M. Jean-Yves Daniel, Doyen de l'inspection générale de l'Éducation nationale, à Mme Helène Waysbord-Loing, Inspectrice honoraire de l'Inspection Générale de l'Éducation nationale et présidente de la Maison d'Izieu, mémorial des enfants juifs exterminés, et à Mme Anne Anglès, enseignante d'histoire-géographie. Ils devront réfléchir aux évolutions possibles du CNRD, afin de permettre une plus large participation des élèves et des équipes éducatives à ce concours, et une plus grande notoriété du CNRD auprès du grand public.

A cette fin, la mission devra aborder notamment les pistes de réflexion suivantes : le renouvellement du contenu et de la nature des épreuves, la recomposition des jurys nationaux et départementaux, l'organisation du concours dans l'année scolaire (calendrier, organisation de la remise des prix), les types d'établissements impliqués, les innovations possibles pour faire connaître le concours.

Les premiers résultats de la mission seront rendus aux deux ministres le 30 avril.